

Réf.	2023	III	02
------	------	-----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
21/06/2023	21/06/2023	27	18	24

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, PICARD, ROUCHY, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir Mme JACQUEMIN), METIVIER, PEREZ (pouvoir à Mme BRUNEL), THOMAS (pouvoir M. ROUCHY) MM. FAUSTINO, GALLAIS (pouvoir à M. TREMBLE), MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à M. LECRON), SPROTTI (pouvoir à Mme MAYEUR).

Mme SAUVAN a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFICATION DES ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2022/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de proposer une nouvelle offre d'activités sportives auprès du public enfance/jeunesse,

Considérant l'importance de proposer des séances de découverte aux enfants et aux jeunes breuilletois en proposant une diversité d'initiations, de séances sportives multisports pendant les vacances scolaires,

Considérant la nécessité d'instaurer une tarification pour ces nouvelles activités « multisports » animées par le service des sports et pour « les animations spécifiques », animées par des prestataires extérieurs,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales en date du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Événementielle, Sport et Associations en date du 13 juin 2023,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Muriel SAUVAN, Conseillère municipale en charge des sports, et après en avoir délibéré à l'**unanimité**.

APPROUVE les tarifs 2023-2024, applicables au 1^{er} juillet 2023 pour les « animations multisports » et « les animations spécifiques » comme détaillés dans le tableau ci-dessous :

« LES ACTIVITES MULTISPORTS »

Périodes vacances scolaires	Nombre de semaines proposées	Tarif unitaire d'une semaine 2023-2024
Toussaint	1	5 €
Février	1	5 €
Printemps	1	5 €
Eté	2	5 €

« LES ANIMATIONS SPECIFIQUES »

Le service des sports propose d'étoffer son action par d'autres « animations spécifiques » pendant les vacances scolaires. Ces dernières se composent d'un nombre de créneaux horaires de séances d'animations pédagogiques qui peut fluctuer selon la thématique sportive ou encore l'âge de l'enfant/adolescent.

Périodes vacances scolaires	Nombre de semaines proposées	Tarif unitaire d'une période 2023-2024
Printemps	1	10 €
Eté	3	10 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire


Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h53

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230628-2023III02-D